

**M. Martin P. O'Connell** (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, comme les députés s'en souviendront, le ministre de l'Habitation a accepté de faire prochainement une déclaration à l'appel des motions sur le problème général de la rénovation urbaine.

A l'égard de la situation de Vancouver-Est, le député qui a posé la question n'ignore pas que la ville de Vancouver a demandé une aide, aux termes de l'article 23B, seulement pour le secteur de Strathcona de l'ensemble des 1300 acres de la région n° 3. Comme le ministre l'a récemment déclaré au député, il a eu l'occasion de visiter cette région et de parler à bon nombre de ses habitants lorsqu'il est allé à Vancouver, en août, pour rencontrer l'honorable Dan Campbell, le ministre des Affaires municipales de la province de la Colombie-Britannique. Le 7 août, il a rencontré le maire et les membres du Conseil de la ville de Vancouver. Les représentants de l'Association des propriétaires et des locataires de Strathcona étaient également présents. A la suite de ces réunions, on a convenu que le besoin réel de cette région consistait à trouver des voies et des moyens d'aider les citoyens à rénover et à moderniser leurs propriétés ainsi qu'à engager les intéressés dans l'ensemble du processus. Les propositions antérieures de la ville envisageaient l'achat et la démolition de la plupart des propriétés de la région.

La loi nationale sur l'habitation ne contient aucune disposition prévoyant des subventions ou des subsides pour aider les personnes disposant de faibles revenus à préparer et à rénover leurs résidences privées. Apparemment, les citoyens de la région de Strathcona estimaient cette aide nécessaire, dans leur propre cas. Par conséquent, il a été décidé, de concert avec la ville et avec la province, et de concert avec l'Association des propriétaires et des locataires des immeubles de Strathcona, qu'un comité, comptant des représentants de la ville, de la province et de la Société centrale d'hypothèques et de logement, ainsi que des représentants de l'Association, assume la responsabilité de formuler des propositions pour le réaménagement de l'un des deux quadrilatères de la région.

L'assentiment du ministre est subordonné à la condition que les habitants de la région puissent participer sans réserve au choix de l'emplacement et à l'élaboration du mandat dont découlera l'étude proposée. Depuis lors, il a été créé un comité d'organisation, présidé par le directeur du Département du bien-être social de Vancouver. L'Association des propriétaires et des locataires des immeubles de Strathcona est représentée auprès du comité,

[M. Winch.]

de même que les fonctionnaires de la province et de ceux de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Des réunions ont été tenues environ chaque semaine depuis le 1<sup>er</sup> octobre. Le comité a approuvé le principe de l'Association des résidents, qui recruterait des conseillers pour l'aider dans la délimitation d'un secteur d'un ou deux pâtés de maisons pouvant faire l'objet d'un projet expérimental de réhabilitation et pour inspecter aussi les constructions de cette région afin de savoir ce que l'on pourrait faire.

**M. Winch:** Cette superficie ne représente que 40 acres sur 1,350.

**M. O'Connell:** C'est le seul secteur pour lequel la ville de Vancouver ait présenté une demande d'exécution d'un projet. Les autorités municipales examinent la région afin de s'assurer...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

#### LA SÉCURITÉ SOCIALE—LE REVENU MINIMUM GARANTI

**Mme Grace MacInnis** (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, le 5 novembre, j'ai demandé au premier ministre, étant donné la vive inquiétude qu'il avait manifestée récemment à l'endroit des personnes à faible revenu, et vu les dépositions qui avaient été faites la veille à Halifax au comité du Sénat sur la pauvreté, si le gouvernement était alors disposé à considérer l'établissement d'un revenu minimum garanti pour tous les Canadiens. Avec beaucoup de courtoisie, le premier ministre a répondu que le gouvernement n'était pas encore convaincu qu'il s'agisse là d'une mesure réaliste.

Deux jours plus tard, le gouvernement lançait le Livre blanc sur la réforme fiscale. Entre autres choses, on y propose de porter les exemptions fiscales actuelles de \$1,000 pour les célibataires et de \$2,000 pour un couple marié, à \$1,400 et \$2,800 respectivement. Par cette proposition même, le gouvernement reconnaît qu'aujourd'hui des millions de Canadiens n'ont pas un revenu suffisant. Le fait que trois quarts de million de contribuables ne figureront plus sur les rôles à cause de leur revenu pitoyable est la preuve la plus concluante qu'on puisse donner de la nécessité d'un revenu garanti au Canada.

Tandis que j'écoutais le débat cet après-midi sur la motion du député de Fort William (M. Badanai), j'ai eu distinctement l'impression que certains députés ministériels pensent que lorsque les propositions du Livre blanc